



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 17 octobre 2007 — N° 27

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Taillon (Chauveau) propose :

QUE la Commission de l'administration publique fasse toute la lumière, à compter du 1^{er} novembre 2007, sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* et propose, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Picard, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; le groupe parlementaire formant le gouvernement disposera de 38,4 % du temps à répartir ; l'opposition officielle disposera de 32,8 % du temps à répartir ; le deuxième groupe d'opposition disposera de 28,8 % du temps à répartir.

Suit le débat sur la motion de M. Taillon (Chauveau).

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, dépose :

L'entente intervenue entre le Vérificateur général du Québec et le gouvernement, concernant un groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement (Voir procès-verbal du 24 mai 2007, document n° 110, 38^e législature, 1^{re} session).
(Dépôt n° 344-20071017)

17 octobre 2007

Au cours de son intervention, à la demande de M. Picard, troisième vice-président, M. Cholette (Hull) retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Cholette (Hull) dépose :

Copie d'un communiqué de presse émis par l'Aile parlementaire de l'opposition officielle, concernant le déficit zéro.

(Dépôt n° 345-20071017)

Au cours de sa réplique, à la demande de M. Picard, troisième vice-président, M. Taillon (Chauveau) retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 11 h 55, M. Picard, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

17 octobre 2007

Mme Lemieux (Bourget) informe l'Assemblée de sa démission comme députée de la circonscription électorale de Bourget.

Mme Marois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Dumont, chef de l'opposition officielle, M. Charest, premier ministre, et M. le président font quelques commentaires.

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 29 Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec

La motion est adoptée.

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 24 Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments

La motion est adoptée.

n° 25 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris

La motion est adoptée.

n° 26 Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

17 octobre 2007

M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 16 Loi modifiant la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec et la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal

La motion est adoptée.

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 30 Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, dépose :

Le rapport annuel de la Société québécoise d'assainissement des eaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 346-20071017)

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Les rapports annuels 2006-2007 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services des agences de la santé et des services sociaux suivantes :

- Montréal ;

(Dépôt n° 347-20071017)

- Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine ;

(Dépôt n° 348-20071017)

17 octobre 2007

- Montérégie. (Dépôt n° 349-20071017)

Les rapports annuels de gestion, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007, des agences de la santé et des services sociaux suivantes :

- Montréal ; (Dépôt n° 350-20071017)
- Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine ; (Dépôt n° 351-20071017)
- Montérégie. (Dépôt n° 352-20071017)

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude des rapports annuels de gestion 2006-2007 des agences de la santé et des services sociaux de Montréal, de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et de la Montérégie soit déferée à la Commission des affaires sociales ;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. Fournier, ministre du Revenu, dépose :

Le Plan d'action 2007-2008 de Revenu Québec. (Dépôt n° 353-20071017)

M. Fournier, leader du gouvernement, au nom de M. Dupuis, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Office de la protection du consommateur, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 ; (Dépôt n° 354-20071017)

17 octobre 2007

L'Entente sur la prestation des services policiers entre le Conseil de Bande des Montagnais d'Unamen Shipu et le Gouvernement du Québec ;
(Dépôt n° 355-20071017)

L'Entente sur la prestation des services policiers entre le Conseil de Bande des Innus de Ekuanitshit et le Gouvernement du Québec ;
(Dépôt n° 356-20071017)

L'Entente sur la prestation des services policiers entre le Conseil de la Nation Innue Matimekush-Lac-John et le Gouvernement du Québec.
(Dépôt n° 357-20071017)

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le Plan d'action 2007-2008 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec ;
(Dépôt n° 358-20071017)

Le rapport annuel du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 ;
(Dépôt n° 359-20071017)

Le rapport annuel de gestion de Recyc-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.
(Dépôt n° 360-20071017)

M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.
(Dépôt n° 361-20071017)

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le bilan de la troisième année du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009.
(Dépôt n° 362-20071017)

17 octobre 2007

M. le président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections sur la mise en application de l'article 490 de la *Loi électorale* dans le cadre des élections partielles tenues le 24 septembre 2007 dans la circonscription électorale de Charlevoix.

(Dépôt n° 363-20071017)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 18, 19, 20, 25, 26 et 27 septembre 2007, ainsi que les 10 et 11 octobre 2007, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010*.

(Dépôt n° 364-20071017)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Charest, premier ministre, dépose :

La transcription d'une rencontre du Canadian Club à Toronto le 23 septembre 2002, incluant un discours prononcé par M. Dumont, chef de l'opposition officielle.

(Dépôt n° 365-20071017)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. Taillon (Chauveau) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

17 octobre 2007

Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission de l'administration publique fasse toute la lumière, à compter du 1^{er} novembre 2007, sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* et propose, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 19 en annexe)

Pour : **69** Contre : **41** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, présente une motion concernant le pouvoir fédéral de dépenser ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Diamond (Marguerite-D'Youville), Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et M. Bouchard (Vachon) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise de réduction des déchets, qui se déroule du 14 au 21 octobre 2007, et félicite les citoyens dans leurs efforts de réduction, passant de 466 kg/habitant en 2004 à 404 kg/habitant en 2006 ;

QU'elle les incite, aussi, à poursuivre leurs efforts.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 9, Loi sur la sécurité des personnes dans certains lieux et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le plan stratégique de développement durable.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Morin (Beauce-Sud), M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et M. Girard (Gouin) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, qu'elle rappelle que celle-ci n'est pas uniquement localisée dans les pays en voie de développement et reconnaisse que le Québec doit continuer à travailler pour amenuiser les effets de ce phénomène sur son propre territoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

17 octobre 2007

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Mme Lapointe (Groulx) et M. Legault (Rousseau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la PME 2007 et félicite tous les entrepreneurs et dirigeants d'entreprises pour leur contribution au développement économique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Caire (La Peltre) et M. Drainville (Marie-Victorin) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de la santé mentale qui avait lieu le 10 octobre dernier.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Copie d'une lettre, parue le 24 mai 2006 dans le journal Le Devoir, adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux et signée par des intervenants oeuvrant dans le domaine de la santé mentale, concernant le plan d'action en santé mentale.

(Dépôt n° 366-20071017)

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Desrochers (Mirabel), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et Mme Malavoy (Taillon) proposent conjointement :

17 octobre 2007

QUE l'Assemblée nationale souligne la diffusion de la Déclaration commune en prévention du suicide de la Fédération des cégeps et qu'elle salue cette initiative ;

QU'elle rappelle que le suicide chez les jeunes est une problématique importante puisque le suicide représente la principale cause de décès chez cette population.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 18, Loi sur la sécurité des piscines résidentielles.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de procéder à la vérification des engagements financiers des ministères et des organismes.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Fournier, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 2, Loi donnant suite au discours sur le budget du 23 mars 2006 et à certains autres énoncés budgétaires, soit maintenant adopté.

17 octobre 2007

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 2 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 2 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54 du Règlement, il est procédé à des motions sans préavis.

Motions sans préavis

M. Bédard, whip du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, la députée de Taschereau soit nommée membre de la Commission de l'administration publique, en remplacement du député de Verchères et que ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

M. Bédard, whip du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, le député de Lac-Saint-Jean soit nommé membre de la Commission des institutions, en remplacement du député de Jonquière et que ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

M. Bédard, whip du deuxième groupe d'opposition, propose :

17 octobre 2007

QUE, conformément à l'article 129 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, le député de Dubuc soit nommé membre de la Commission de l'aménagement du territoire, en remplacement du député de Beauharnois et que ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

M. Bédard, whip du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, le député de Bertrand soit nommé membre de la Commission de l'aménagement du territoire, en remplacement de la députée de Taillon et que ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

M. Bédard, whip du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, le député de Vachon soit nommé membre de la Commission des transports et de l'environnement, en remplacement du député de Rimouski et que ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

M. Bédard, whip du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, le député de Beauharnois soit nommé membre de la Commission des transports et de l'environnement, en remplacement du député de Bertrand et que ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

17 octobre 2007

M. Bédard, whip du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, le député de Jonquière soit nommé membre de la Commission de l'économie et du travail, en remplacement du député de Lac-Saint-Jean et que ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

M. Bédard, whip du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, la députée de Taillon soit nommée membre de la Commission de l'éducation, en remplacement du député de Vachon et que ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

M. Bédard, whip du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, le député de Verchères soit nommé membre de la Commission des affaires sociales et que ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Fournier, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur le curateur public et la Loi sur le ministère du Revenu, soit maintenant adopté.

17 octobre 2007

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 17 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 17 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au 18 octobre 2007, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 06, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 18 octobre 2007, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

17 octobre 2007

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée par M. Taillon (Chauveau) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant l'étude par la Commission des finances publiques de l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* :

(Vote n° 19)

POUR - 69

Arseneau	Desrochers	Lapointe	Proulx
Auger	Diamond	[Crémazie]	Richard
Beaupré	Dionne-Marsolais	Laporte	Riedl
Bédard	Domingue	Leblanc	Roux
Benjamin	Dorion	L'Écuyer	Roy
Benoit	Doyer	[Saint-Hyacinthe]	[Montmagny-L'Islet]
Bergeron	Dufour	Légaré	Roy
Bérubé	Dumont	Legault	[Lotbinière]
Bonnardel	Ferland	Lelièvre	Roy Verville
Bouchard	Francoeur	Lemay	Schneeberger
Caire	Gaudreault	Lévesque	Simard
Camirand	Gendron	Malavoy	Taillon
Charbonneau	Gingras	Maltais	Therrien
Cloutier	Girard	Marois	Trottier
Côté	Gosselin	Merlini	Turp
Damphousse	Grandmont	Méthé	
De Martin	Grondin	Morasse	
Deschamps	Harel	Morin	
Deslières	Lapointe	Morissette	
	[Groulx]	Pagé	

CONTRE - 41

Arcand	Copeman	L'Écuyer	Paradis
Auclair	Couillard	[Pontiac]	Pelletier
Bachand	Courchesne	Lessard	[Chapleau]
Beauchamp	Dubourg	MacMillan	Reid
Béchar	Fournier	Marcoux	Sklavounos
Bergman	Gautrin	Marsan	St-Pierre
Blais	Gonthier	Ménard	Thériault
Boulet	Hamad	Normandeau	Vallée
Charest	James	Ouellette	Vallières
Charlebois	Jérôme-Forget	Ouimet	Whissell
Cholette	Kelley	Paquet	